

DEPARTEMENT
des Côtes d'Armor
Arrondissement de
Saint-Brieuc

Commune de JUGON-LES-LACS
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 novembre 2025

L'an, deux mille vingt-cinq, le treize novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON-LES-LACS légalement convoqué le sept novembre, s'est réuni à la Mairie de Jugon-les-Lacs sous la présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

PRESENTS : M. Patrick MÉNARD, Mme Christelle MEUNIER, Mme Gwenaëlle AOUTIN, Mme Adeline BRIVE, M. Robert LEBLANC, Adjoints, M. Jacky GILLET, Mme Mauricette DIRR, Mme Chantal TARDY, Mme Malika TOUBLANC, Mme Natacha CARRO, Mme Servane GESRET, Mme Julie POUPART (à partir de 20h54), M. Alexis POIDEVIN, M. Denis KEURMEUR.

POUVOIRS : M. Thierry LEBOUCHER a donné pouvoir à M. Eric MOISAN
Mme Gwendoline FELIN a donné pouvoir à M. Alexis POIDEVIN
M. Jean-Charles ORVEILLON a donné pouvoir à Mme Gwenaëlle AOUTIN
M. Mickaël CARDIN a donné pouvoir à M. Robert LEBLANC
M. Jean-Pierre HERVÉ a donné pouvoir à Mme Mauricette DIRR
Mme Stéphanie FLÉGEAU a donné pouvoir à Mme Chantal TARDY

Absents : M. Pierre AUVRET, Mme Marie-Sergine BEZARD

Secrétaire de séance : Mme Malika TOUBLANC

Nombre de conseillers : en exercice : 23, Présents : 14 ; Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

-DEMANDE D'AIDE FINANCIERE DANS LE CADRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) OU DOTATION SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) 2026 :

➤ **2025-111- Projet de réaménagement intérieur de la Maison de Santé**

Depuis août 2019, les professionnels de santé (1 sage-femme, 6 médecins généralistes) occupent les locaux neufs de la maison de santé construite par la commune dans le cadre d'un projet labellisé par l'ARS : Maison de Santé Pluridisciplinaire. M. le Maire rappelle la sollicitation des professionnels de santé pour accueillir d'autres praticiens notamment une autre sage-femme et un docteur junior pour lequel il serait également souhaitable de proposer un logement. Le Maître d'œuvre M. Violi a présenté un projet de réaménagement intérieur des locaux validé par les professionnels de santé au stade Avant-Projet Détaillé (APD) dont l'estimatif de travaux est de 102 500 € HT auquel il convient de rajouter le coût des travaux pour le logement : 46 000 € HT.

Ce projet étant à rayonnement intercommunal, Mr le Maire propose de solliciter l'aide de l'Etat, en demandant la DETR et la DSIL.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de solliciter l'Etat pour une demande de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) ou pour une demande de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) sur ce dossier et approuve le plan de financement suivant :

Dépenses HT		Recettes	
Aménagement d'un logement :	46 000 €	DETR/DSIL 2026	50 520 €
Montant des travaux :	102 500 €		
Honoraires architecte :	19 900 €	Commune	101 040 €
Total :	168 400 €	Total :	168 400 €

Le secrétaire de séance, Mme Malika TOUBLANC

Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Le Maire, Eric MOISAN

